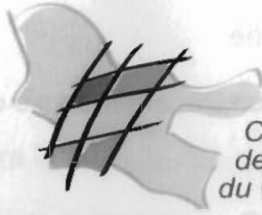


**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
MOSELLE**



*Communauté
de Communes
du Centre Mosellan*



NATURA 2000



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Document d'Objectifs Natura 2000 « FR4112000 - Plaine et Etang du Bischwald »



DOCUMENT DE SYNTHÈSE
03 Février 2011

Auteurs :
Anne BARTH/Corinne MANGEL

Sommaire

Introduction	8
1 La démarche Natura 2000	9
1.1 Cadre général de la Directive « Oiseaux »	9
1.1.1 Le réseau Natura 2000	9
1.1.2 La Directive « Oiseaux »	9
1.1.3 Transposition en droit français	10
1.2 Le Document d'Objectifs	10
1.3 Les outils de la démarche Natura 2000	12
1.3.1 La Charte Natura 2000	12
1.3.2 Les contrats	12
1.4 L'évaluation des incidences	14
2 Description du site	15
2.1 Présentation générale et localisation	15
2.1.1 Localisation et historique	15
2.1.2 Présentation des caractéristiques naturelles du site	16
2.2 Caractéristiques physiques	17
2.2.1 Climat	17
2.2.2 Géologie - Topographie	17
2.2.3 Hydrographie	17
2.2.4 Paysage	19
2.3 Un secteur géographique au patrimoine naturel reconnu	20
2.3.1 Périmètres réglementaires	20
2.3.2 Périmètres d'inventaire	20
2.3.3 Le marais du Bruch	22
3 Diagnostics du site	24
3.1 Diagnostic socio-économique	24
3.1.1 Population – Communes concernées	24

3.1.2	L'agriculture	26
3.1.3	La forêt et la sylviculture	28
3.1.4	Activités de plein-air	32
3.1.5	Autres activités économiques	34
3.2	Diagnostic biologique	35
3.2.1	Historique de la connaissance de l'avifaune du site	35
3.2.2	Diversité des habitats naturels	36
3.2.3	Espèces aviennes signalées sur la ZPS	37
3.2.4	Intérêt avifaunistique de la ZPS	41
3.2.5	Expertise faunistique élargie	42
3.3	Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces	45
3.3.1	Etat de conservation des habitats d'oiseaux	45
3.3.2	Etat de conservation des espèces d'oiseaux	49
4	Enjeux de conservation et hiérarchisation des habitats et des espèces	52
4.1	Caractérisation des enjeux	52
4.2	Hiérarchisation des espèces et des habitats	53
4.2.1	Méthodologie	53
4.2.2	Résultats généraux	54
4.2.3	Résultats par milieu	55
5	Objectifs de gestion	59
5.1	Objectifs liés à l'avifaune prairiale	59
5.2	Objectifs liés à l'avifaune forestière	60
5.3	Objectifs liés à l'avifaune des étangs et des zones humides	62
5.3.1	Objectifs liés à l'avifaune des étangs	62
5.3.2	Objectifs liés à l'avifaune des zones humides	65
5.4	Objectifs transversaux	66
6	Plan d'action	69
6.1	Charte Natura 2000	69
6.1.1	Modalités d'application de la Charte Natura 2000	69

6.1.2	Charte Natura 2000 du site	70
6.2	Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)	80
6.2.1	Modalités d'application des MAEt	80
6.2.2	Mesures Agro-Environnementales proposées	80
6.3	Contrats en milieux forestiers	88
6.3.1	Conditions d'accès aux contrats en milieux forestiers	88
6.3.2	Contrats forestiers proposés	88
6.4	Contrats non-agricoles non-forestiers	93
6.4.1	Conditions d'accès aux contrats non agricoles non forestiers	93
6.4.2	Contrats proposés	93
6.5	Mesures non contractuelles	100
6.6	Récapitulatif du plan d'actions	109
6.6.1	Mesures contractuelles	109
6.6.2	Mesures non contractuelles	110
6.6.3	Charte Natura 2000	111
7	L'évaluation des incidences	113
7.1	Qu'est ce que l'évaluation des incidences ?	113
7.2	Le champ d'application	113
7.3	Le contenu de l'évaluation des incidences	114
7.4	L'instruction des projets	114

Introduction

Depuis 1992, l'Europe s'est lancée dans la mise en place d'un réseau de sites écologiques appelé Natura 2000. Son objectif est double : préserver la diversité biologique et valoriser les territoires.

Ce maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Sa mise en place s'appuie sur l'application des directives Oiseaux et Habitats, adoptées respectivement en 1979 et 1992.

Au sein du réseau européen Natura 2000, la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites. Un Document d'Objectifs est rédigé pour chaque site. Il en décrit les richesses environnementales et les activités économiques. L'état des lieux ainsi réalisé permet de dégager les enjeux du site, de fixer les objectifs de gestion à atteindre et de déterminer les moyens à mettre en œuvre. La rédaction de ce Document d'objectifs a été confiée à la Chambre d'Agriculture de la Moselle, en partenariat avec le bureau d'études ESOPE et sous la direction d'un Comité de Pilotage rassemblant les acteurs du territoire.

Le site FR4112000 « Plaine et Etang du Bischwald » a été désigné au titre de Natura 2000 par arrêté ministériel du 4 mai 2007. Il constitue un vaste complexe écologique de près de 2500 ha. Il est constitué de l'étang du Bischwald et des zones humides alentour, de la Nied du Bischwald et de ses nombreux petits affluents, du marais de Lelling, de prairies humides ponctuées de mares et structurées par un réseau de haies et de ripisylves, le tout bordé par des forêts communales. Sa richesse ornithologique est reconnue et en fait un site majeur en Lorraine pour la préservation des oiseaux.

Son Document d'Objectifs commence par rappeler la démarche Natura 2000. La description du site, ainsi que les diagnostics écologiques et socio-économiques présentés ensuite permettent de définir les enjeux de gestion du site. Enfin le travail de concertation réalisé avec les groupes de travail a abouti à la définition des objectifs de conservation du site et à la proposition d'un plan d'action.